



Arras, le 26 avril 2019

Élection municipale complémentaire dans la commune de HOCQUINGHEN (Arrondissement de Calais)

Par arrêté préfectoral en date du 3 avril 2019, les électeurs de la commune de HOCQUINGHEN sont convoqués le **dimanche 26 mai 2019** et, en cas de second tour, le **dimanche 2 juin 2019** en vue d'élire un conseiller municipal.

Les déclarations de candidature, seront reçues à la sous-préfecture de Calais - bureau de la réglementation et des libertés publiques - Esplanade Jacques Vendroux - 62100 CALAIS :

Du jeudi 2 mai 2019 au jeudi 9 mai 2019 inclus
de 9h00 à 11h45 et de 14h30 à 18h00
(sauf samedi, dimanche et jour férié).